

Le gérant d'un salon de coiffure condamné pour traite des êtres humains

PAR MICHEL DELÉAN
ARTICLE PUBLIÉ LE JEUDI 8 FÉVRIER 2018



Les plaignants et leurs soutiens, le 21 décembre au palais de justice de Paris. © Mediapart

Le gérant d'un salon de coiffure africain du quartier Château d'eau, à Paris, a été reconnu coupable de traite des êtres humains, ce 8 février, à l'issue du procès que lui intentaient la CGT et quinze travailleurs exploités dans des conditions indignes.

« *C'est une grande victoire, et surtout une première dans le monde du travail collectif* », jubile Maxime Cessieux, l'avocat de la CGT Paris et de quinze employés d'un salon de coiffure africain du X^e arrondissement de Paris. Ce jeudi 8 février, le gérant du salon, Mohamed B., vient d'être reconnu coupable du délit de « traite des êtres humains » et d'une longue série d'autres infractions par la XXXI^e chambre correctionnelle de Paris, à l'issue du procès qui s'était déroulé le 21 décembre dernier. Jusqu'ici, en effet, les condamnations pour traite des êtres humains n'avaient été prononcées que dans des dossiers de proxénétisme ou d'esclavage domestique.

Le gérant du salon de coiffure écope d'une peine de deux ans de prison dont un an avec sursis et mise à l'épreuve, 25 000 euros d'amende, une interdiction de paraître dans l'arrondissement pendant trois ans, une interdiction définitive de gérer une entreprise, et il devra en outre verser des dommages et intérêts aux quinze plaignants. Il peut encore faire appel de cette condamnation. Le second gérant du salon, quant à lui, a été relaxé faute d'éléments suffisants sur son implication personnelle.

Nous republions ci-dessous notre compte-rendu du procès, mis en ligne le 22 décembre 2017.

En dehors des affaires de criminalité organisée, la traite des êtres humains est rarement réprimée par la justice française. Ce jeudi 21 décembre, un groupe de jeunes femmes et d'hommes à l'air fatigué vient pourtant exposer un cas hors normes au tribunal de grande instance de Paris.

Ming, Precious, Alphonse, Daniel, Aïcha et Nosa Kisse sont chinois, nigériens, burkinabés ou maliens. Venus en France pour y trouver une vie meilleure, ils sont devenus coiffeurs, coiffeuses ou manucures dans l'un des nombreux salons de coiffure africains du boulevard de Strasbourg, dans le quartier Château d'eau, un coin du nord parisien où les boutiques de fourrure et les perruquiers traditionnels ont cédé leur place dans les années 1980.

En 2014, l'inspection du travail et la CGT Paris ont décelé une affaire d'exploitation hors normes de ces travailleurs dans l'un de ces salons (Dallas Afro Coiffure), qui a donné lieu à une grève inédite, puis à un premier procès en 2016.



Les plaignants et leurs soutiens, le 21 décembre au palais de justice de Paris. © M.D.

Ce 21 décembre, devant la XXXI^e chambre correctionnelle, on rejuge d'abord l'un des gérants (absent lors du premier procès) pour une longue liste d'infractions. Dix-huit sans-papiers de toutes nationalités étaient employés dans son salon, dans des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité indignes (pas d'aération ni de ventilation, humidité, installation électrique défectueuse, etc.). Non déclarés, travaillant jusqu'à douze heures par jour, et six jours sur sept, ils n'étaient en outre payés qu'en espèces, très chichement, et toujours en retard.

« Je travaillais au sous-sol, il y avait des produits chimiques pour les décolorations et le défrisage », raconte Daniel, un Nigérian assisté d'un interprète. « J'avais mal aux yeux en permanence, je n'arrivais plus à dormir, et j'ai fini par attraper des maladies, j'ai dû aller à l'hôpital. » Les sommes promises aux coiffeurs et coiffeuses, 40 % du chiffre d'affaires, se résument en fait à des oboles misérables. Il faut travailler, encore et encore, pour espérer toucher quelque chose. « Quand j'ai insisté pour récupérer mon argent, il s'est mis en colère contre moi », lâche Daniel en désignant le gérant du salon, Mohamed, un Ivoirien à l'air impassible.

Il a fallu du courage à ces sans-papiers (certains d'entre eux ont depuis été régularisés) pour se mettre en grève, témoigner face à l'inspection du travail puis à la police, et enfin déposer à la barre du tribunal. Pour l'inspectrice du travail et la représentante de la CGT Paris, leur cas dépasse de loin en gravité tout ce qui est connu, même dans le quartier Château d'eau. Les manucures, qui venaient travailler avec leur matériel, étaient toutefois un peu moins maltraités.

L'avocat des quinze plaignants et de la CGT, Maxime Cessieux, a fait citer deux gérants du salon de coiffure et de manucure pour **traite des êtres humains**, ce jeudi 21 décembre, lors de la seconde partie d'un procès éreintant, qui se terminera au milieu de la nuit. Ces travailleurs étant choisis en raison de leur statut vulnérable de sans-papiers, exploités illégalement, pouvant difficilement se parler dans le salon (en raison de la barrière de la langue), et en outre payés

au lance-pierre. Toutes les conditions étaient réunies pour qu'ils ne puissent « *pas sortir de cette spirale d'exploitation* », explique l'avocat.



Le quartier Château d'eau, à Paris.

Au côté de Mohamed, Djililou, un Burkinabé avenant, est décrit comme le gérant influent de plusieurs salons du quartier. Tous deux risquent **dix ans de prison et 1,5 million d'euros d'amende**, ce qui indignent leurs avocats, pour qui les plaignants ont fortement exagéré leur récit.

Mais selon les témoins qui défilent à la barre, c'est une organisation quasi mafieuse qui opère dans certains de ces salons de coiffure et de manucure. Régulièrement, les gérants déposent le bilan, ouvrent un nouveau salon à quelques pas, et s'échangent une main-d'œuvre clandestine et dépendante, qui est réduite à une condition proche de l'esclavage.

Cité comme témoin, l'ancien maire (PS) du X^e arrondissement (de 2008 à 2017), le sénateur Rémi Féraud, reconnaît à la barre qu'il n'a pas réussi à améliorer les choses. Une gérante de salon le lui a expliqué, « *dès qu'une coiffeuse obtient ses papiers, elle devient infidèle et quitte le salon* ». Il faut donc une main-d'œuvre vulnérable pour ce business juteux, auquel participent des rabatteurs et des hommes de main ; une militante CGT qui assistait les coiffeurs et les coiffeuses en lutte a été menacée d'être décapitée, ce qui a donné lieu à un procès pour menaces de mort.

Hélène Bidard, adjointe au maire de Paris en charge de la lutte contre les discriminations, compare le stress et les traumatismes subis par les plaignants à ceux des victimes des réseaux de proxénétisme. Bernard Thibault, ancien leader de la CGT et membre actuel de l'Organisation internationale du travail (OIT), rappelle pour sa part l'accroissement des cas de travailleurs

surexploités dans le monde, avec des poches de misère et de non-droit dans les pays riches, pourtant signataires de textes internationaux.

La représentante du parquet de Paris, pour qui cette affaire « *évoque Zola* », ne prend pas position sur l'incrimination de traite des êtres humains, un délit

que le parquet **n'avait pas retenu** lors du premier procès. Le jugement a été mis en délibéré au 8 février prochain.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Directeur éditorial : François Bonnet

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, Thierry Wilhelm. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.